

Projet de loi de finances pour 2005

Rapport du Gouvernement
sur la gestion
des autorisations de programme

Exercice 2003

Conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi n° 80-1095 du 30 décembre 1980 portant règlement définitif du budget de 1978, *des informations sur les modalités d'affectation des autorisations de programme, sur l'utilisation effective qui en a été faite et sur les opérations de révision desdites autorisations telles qu'elles sont prévues par l'alinéa 2 de l'article 12 de la loi organique n° 59-2 du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances*, doivent être fournies chaque année au Parlement

Le présent document, annexé au **projet de loi de finances pour 2005**, rend compte, au titre des **dépenses civiles**, de l'utilisation des **autorisations de programme** au cours de l'exercice **2003**.

Les informations sont présentées de la façon suivante :

- L'introduction rappelle les principes généraux présidant à la mise en place des autorisations de programme et les conditions dans lesquelles est assuré le suivi comptable.
- La première partie traite des résultats généraux de l'exercice 2003, toutes catégories d'investissements confondues.
- La deuxième partie traite des résultats relatifs aux investissements d'intérêt national.
- La troisième partie traite des résultats relatifs aux investissements déconcentrés.

Les chiffres sont exprimés en millions d'euros. Compte tenu des arrondis, une différence de + ou - 1 peut affecter les résultats présentés.

Quatre tableaux complémentaires sont joints en annexe, en fin de document. Les montants, détaillés par ministère, sont exprimés en euros.

Table des matières

Introduction	7
Principes généraux	7
Classification des investissements	8
Mise en place des autorisations de programme	8
Suivi de la consommation des autorisations de programme	9
Investissements, toutes catégories confondues	10
Affectations des autorisations de programme et engagements en montants annuels cumulés	10
Situation comparée aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003	10
Situation distinguant, au 31 décembre 2003, les opérations réalisées aux niveaux central et déconcentré	10
Affectations et engagements par ministère	11
Affectations	11
Engagements	12
Affectations et engagements par région	13
Investissements d'intérêt national	14
Modalités de mise en place des autorisations de programme de catégorie 1	14
Affectations et engagements sur opérations de catégorie 1	15
Investissements déconcentrés	17
Modalités de mise en place des autorisations de programme de catégories 2-3	17
Situation au niveau régional	18
Situation au niveau départemental	19
Autorisations de programme provisionnelles	20
Engagements et restes à engager sur opérations déconcentrées	20
Annexes	23
Utilisation des autorisations de programme 2003. Résultats détaillés par ministère	24
Annexe 1 a - Toutes catégories d'investissements confondues	24
Annexe 1 b - Investissements d'intérêt national non déconcentrés	26
Annexe 1 c - Investissements déconcentrés (opérations d'intérêts national, régional et départemental confondus)	28
Annexe 2 - Autorisations de programme au niveau régional.	30

INTRODUCTION

Principes généraux

L'exécution des dépenses en capital dépasse le plus souvent le cadre d'une année et donc, pour l'État, le cadre budgétaire. En conséquence, la réalisation des programmes d'investissements est subordonnée au vote parlementaire préalable d'une double autorisation budgétaire, inscrite en loi de finances :

- Les autorisations de programme (pluriannuelles)
- Les crédits de paiement (annuels)

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses que les ministres sont autorisés à engager pour l'exécution des investissements prévus par la loi. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

Investissements civils pour 2003

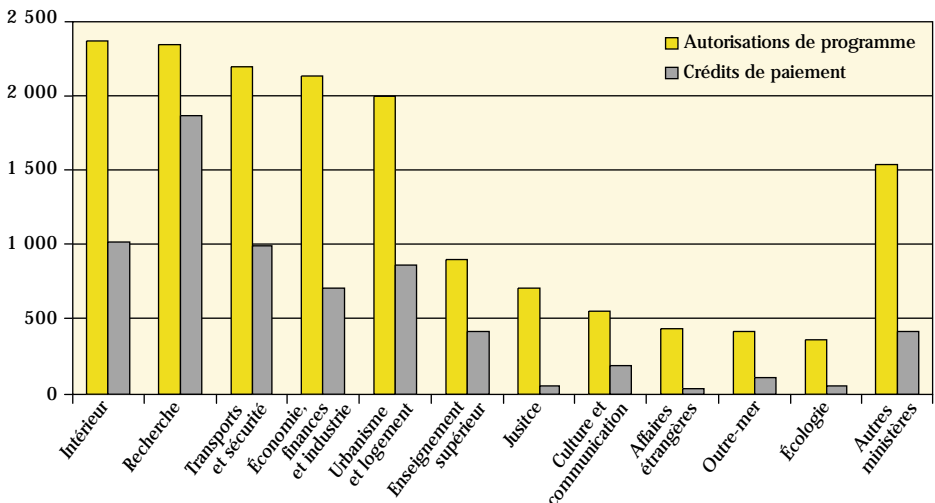
La loi de finances initiale pour 2003 (loi n° 2002-1 575 du 30 décembre 2002) a autorisé l'ouverture, au titre des mesures nouvelles, d'un montant de :

- 16 073,63 millions d'euros d'autorisations de programme
- 6 952,71 millions d'euros de crédits de paiement

La répartition par grandes masses et par ministères civils est représentée ci-dessous.

Loi de finances pour 2003. Mesures nouvelles

(en millions d'euros)



Selon les investissements qu'elles permettent de réaliser, les autorisations de programme sont soit utilisées à l'échelon central, soit déconcentrées.

Classification des investissements

La classification des investissements, applicable depuis le 1^{er} janvier 2000, est définie par les décrets n° 99-896 du 20 octobre 1999 et n° 99-1 139 du 21 décembre 1999 :

La règle de classification est la suivante :

- Les investissements civils sont déconcentrés. Il appartient à chaque préfet de région, après avis de la commission administrative régionale, de déterminer le niveau d'intérêt des investissements programmés dans sa région (intérêt régional ou départemental) ;
- Les investissements d'intérêt national sont limitativement déterminés par le décret n° 99-1 139 du 21 décembre 1999.

Mise en place des autorisations de programme

Les circuits de mise en place des autorisations de programme varient selon l'intérêt de l'investissement à réaliser (national ou local) et selon le niveau d'exécution de l'opération (échelon central ou déconcentré) :

Investissement d'intérêt national

Si pour un programme d'investissement d'intérêt national, le ministre décide de réaliser entièrement l'opération au niveau central, il affecte l'autorisation de programme nécessaire à l'opération et, en sa qualité d'ordonnateur principal, procède lui-même à l'engagement et à l'ordonnancement des dépenses.

S'il décide de confier la réalisation d'une opération d'investissement d'intérêt national à un ordonnateur secondaire à vocation nationale, il peut procéder par voie de délégation d'autorisation de programme individualisée (API).

S'il décide de confier la réalisation de l'opération à tout autre ordonnateur secondaire de droit ou délégué, il ouvre l'opération, affecte l'autorisation de programme et procède par voie de notification d'autorisation de programme affectée (NAPPA) en précisant, le cas échéant, les directives d'emploi.

Dans les deux cas (DAPI ou NAPA) il appartient à l'ordonnateur secondaire d'effectuer les engagements comptables et juridiques et de procéder à l'ordonnancement des dépenses.

Investissement déconcentré

Les autorisations de programme destinées à financer des investissements déconcentrés sont déléguées aux préfets de région sous forme de dotations globales par ligne budgétaire de prévision (DAPG). Après avis de la conférence administrative régionale, le préfet de région procède aux répartitions, en fonction de la catégorie des investissements à réaliser.

- pour les investissements qu'il classe en catégorie d'intérêt régional, le préfet de région individualise la part de l'autorisation de programme nécessaire puis la subdélègue, par opération, aux préfets de département ou aux chefs des services déconcentrés ayant qualité d'ordonnateurs secondaires délégués. Ces derniers procèdent alors à l'affectation de l'autorisation de programme, aux engagements et mandatements.

- pour ceux qu'il classe en catégorie d'intérêt départemental, le préfet de région détermine la dotation nécessaire dans chaque département de sa circonscription puis subdélègue globalement l'autorisation de programme correspondante, à chaque préfet de département. Les

préfets de département individualisent alors leurs opérations, affectent les montants d'autorisation de programme nécessaires, procèdent aux engagements et mandatements ou confient les opérations à leurs ordonnateurs secondaires délégués, pour exécution.

Le suivi de la consommation des autorisations de programme.

La consommation des autorisations de programmes est suivie par le biais de la comptabilité spéciale des investissements (CSI).

■ La comptabilité spéciale des investissements est subdivisée en deux volets : la comptabilité des délégations et subdélégations (CDS), la comptabilité des opérations d'investissement (COI). Elle retrace, par ministère et par catégorie d'intérêt, les différentes phases des opérations, depuis la mise en place des autorisations de programme jusqu'à leur consommation finale. Elle permet à chaque ministère, par l'intermédiaire de l'agent comptable central du Trésor, et à chaque préfet, par l'intermédiaire des trésoriers-payeurs généraux, de disposer au niveau de l'article budgétaire de prévision, de l'ensemble des informations relatives à l'utilisation des autorisations de programme.

Les chiffres du présent rapport sont issus de la comptabilité spéciale des investissements. Ils correspondent au montant des dépenses en capital des ministères civils, réalisées en métropole et dans les DOM en 2003. Ils sont présentés aux trois niveaux d'analyse :

- Investissements toutes catégories confondues,
- Investissements d'intérêt national,
- Investissements déconcentrés.

INVESTISSEMENTS, TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES**Affectations des autorisations de programme et engagements.
Montants annuels, tous ministères confondus
(Métropole et DOM)****Situation comparée, aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003**

(en millions d'euros)

Toutes catégories d'investissements	2001		2002		2003	
	Montant	%	Montant	%*	Montant	%
Restes à engager au 1 ^{er} janvier sur affectations des années antérieures	5 647	19,8	9 021	31,1	8 333	28,7
Affectations de l'année	22 920	80,2	20 000	68,9	20 690	71,3
Total susceptible d'être engagé	28 567	100,0	29 021	100,0	29 023	100,0
Engagements de l'année	19 328	67,7	20 722	71,4	21 313	73,4
Restes à engager au 31 décembre	9 239	32,3	8 299	28,6	7 710	26,6

* Le % est calculé par rapport au total susceptible d'être engagé.

Compte tenu des arrondis, une différence de + ou - 1 peut affecter les résultats présentés.

L'écart entre les restes à engager au 31 décembre de chaque année et le report au 1^{er} janvier de l'année suivante résulte de la mise en œuvre des procédures annuelles de clôture définitive des opérations terminées.

Situation distinguant, au 31 décembre 2003 la répartition entre opérations centrales et déconcentrées

(en millions d'euros)

Toutes catégories d'investissements	Opérations réalisées au niveau central		Opérations déconcentrées		Total	
	Montant	%	Montant	%*	Montant	%
Restes à engager sur affectations des années antérieures	4 697	32,4	3 636	25,0	8 333	28,7
Affectations de l'année	9 804	67,6	10 886	75,0	20 690	71,3
Total susceptible d'être engagé	14 500	100,0	14 523	100,0	29 023	100,0
Engagements de l'année	10 326	71,2	10 987	75,7	21 313	73,4
Restes à engager au 31 décembre 2002	4 174	28,8	3 536	24,3	7 710	26,6

* Le % est calculé par rapport au total susceptible d'être engagé.

Compte tenu des arrondis, une différence de + ou - 1 peut affecter les résultats présentés.

Quel que soit le mode d'exécution des opérations d'investissement (centralisé ou déconcentré), le taux d'autorisations de programme affectées non engagées en début d'année est quasi identique en fin d'année.

Affectations 2003, toutes catégories d'investissements confondues

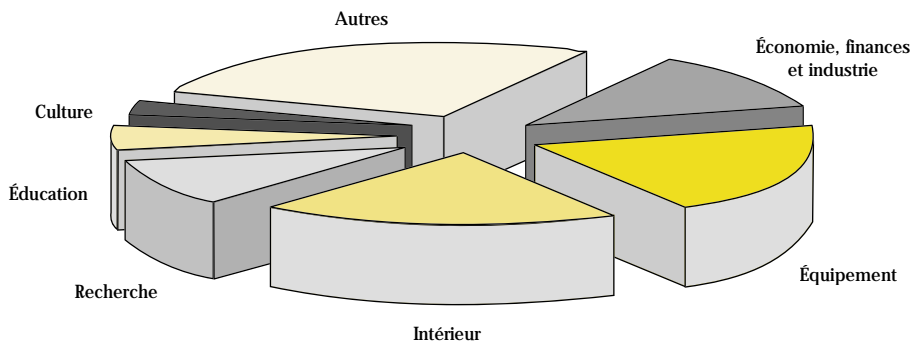
Métropole et DOM Montants constatés par ministère

(en millions d'euros)

Ministères	Affectations 2001		Affectations 2002		Affectations 2003	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Affaires étrangères	317	1,4	412	2,1	374	1,8
Agriculture et pêche	682	3,0	569	2,8	439	2,1
Aménagement du territoire	258	1,1	219	1,1	246	1,2
Écologie et développement durable	395	1,7	511	2,6	441	2,1
Culture et communication	747	3,3	432	2,2	688	3,3
Économie, finances et industrie	2 683	11,7	831	4,2	2 616	12,6
Travail					99	
Santé et solidarité	136	0,6	260	1,3	45	1,8
Ville et rénovation urbaine					223	
Jeunesse et enseignement scolaire					136	
Enseignement supérieur	1 079	4,7	1 056	5,3	981	5,4
Mer	104	0,5	61	0,3	85	0,4
Équipement, services communs					83	
Tourisme	5 355	23,4	3 453	17,3	32	19,8
Transports et sécurité routière					2 697	
Urbanisme et logement					1 285	
Intérieur	2 883	12,6	3 408	17,0	4 249	20,5
Sports	75	0,3	59	0,3	67	0,3
Justice	358	1,6	118	0,6	351	1,7
Outre-mer	287	1,3	405	2,0	420	2,0
Premier ministre. Services généraux	150	0,7	10	0,1	40	0,2
Charges communes	3 049	13,3	0	0,0	151	0,7
Recherche et nouvelles technologies	2 343	10,2	1 405	7,0	2 035	9,8
Autres ministères	201	0,9	155	0,8	10	0,0
Affectation produit cessions secteur public	1 818	7,9	6 633	33,2	2 896	14,0
Total	22 920	100,0	20 000	100,0	20 690	100,0

Compte tenu des arrondis, une différence de + ou - 1 peut affecter les résultats présentés.

Affectations 2003

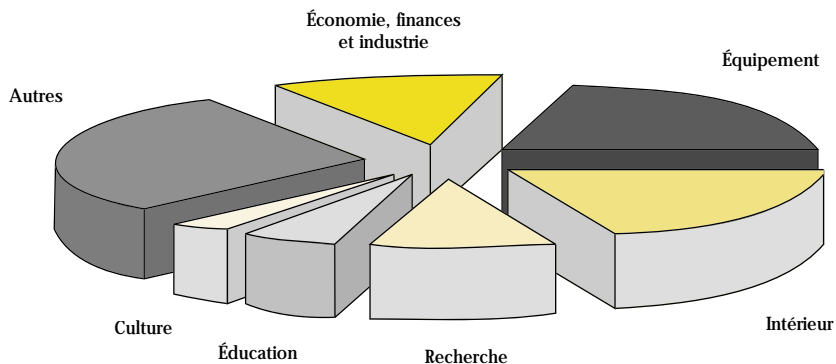


Engagements 2003, toutes catégories d'investissements confondues.**Métropole et DOM**

(en millions d'euros)

Ministères	Engagements 2001		Engagements 2002		Engagements 2003	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Affaires étrangères	253	1,3	1 111	5,4	855	4,0
Agriculture et pêche	651	3,4	538	2,6	402	1,9
Aménagement du territoire	209	1,1	223	1,1	280	1,3
Écologie et développement durable	385	2,0	506	2,4	433	2,0
Culture et communication	704	3,6	445	2,1	713	3,3
Économie, finances et industrie	2 320	12,0	838	4,0	2 536	11,9
Travail					107	
Santé, famille et solidarité	117	0,6	243	1,2	44	1,8
Ville et rénovation urbaine					223	
Jeunesse et enseignement scolaire					105	
Enseignement supérieur	1 004	5,2	1 105	5,3	992	5,1
Équipement, mer	120	0,6	59	0,3	81	0,4
Équipement, service communs					82	
Tourisme	5 088	26,3	3 557	17,2	32	20,5
Transports et sécurité					2 961	
Urbanisme et logement					1 285	
Intérieur	2 949	15,3	3 387	16,3	4 248	19,9
Sports	62	0,3	61	0,3	64	0,3
Justice	246	1,3	110	0,5	251	1,2
Outre-mer	342	1,8	398	1,9	492	2,3
Premier ministre. Services généraux	142	0,7	9	0,0	34	0,2
Charges communes	443	2,3	0	0,0	151	0,7
Recherche et nouvelles technologie	2 315	12,0	1 406	6,8	2 049	9,6
Autre ministères	194	1,0	174	0,8	12	0,1
Affectation produit cessions secteur public	1 783	9,2	6 551	31,6	2 882	13,5
Total	19 328	100,0	20 722	100,0	21 313	100,0

Compte tenu des arrondis, une différence de + ou - 1 peut affecter les résultats présentés.

Engagements 2003

Affectations et engagements 2003, toutes catégories d'investissements confondues. Métropole et DOM. Montants constatés par région administrative

(En millions d'euros)

Régions	Affectations				Engagements			
	2002		2003		2002		2003	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Alsace	230,42	1,1	207,07	1,0	222,94	1,1	217,64	1,0
Aquitaine	425,22	1,0	471,52	2,2	443,81	2,1	473,45	2,2
Auvergne	208,74	1,0	319,88	1,5	233,56	1,1	313,16	1,4
Bourgogne	227,50	1,1	243,80	1,1	226,37	1,1	250,26	1,1
Bretagne	414,05	2,0	445,44	2,1	390,22	1,9	474,11	2,2
Centre	269,98	1,3	284,77	1,3	268,33	1,3	295,87	1,3
Champagne-Ardenne	173,81	0,8	216,80	1,0	199,17	1,0	214,99	1,0
Corse	66,88	0,3	102,46	0,5	68,38	0,3	108,24	0,5
Franche-Comté	223,55	1,1	195,31	0,9	206,70	1,0	208,88	1,0
Île-de-France	2 918,72	14,3	6 734,94	31,5	2 705,46	13,1	6 683,24	30,4
Languedoc-Roussillon	378,66	1,9	456,74	2,1	391,65	1,9	483,68	2,2
Limousin	123,96	0,6	146,12	0,7	139,66	0,7	138,30	0,6
Lorraine	376,88	1,8	473,72	2,2	382,89	1,8	471,25	2,1
Midi-Pyrénées	577,47	2,8	586,74	2,7	599,51	2,9	600,66	2,7
Nord-Pas-de-Calais	572,59	2,8	658,86	3,1	582,81	2,8	644,62	2,9
Basse-Normandie	236,98	1,2	258,48	1,2	240,16	1,2	261,95	1,2
Haute-Normandie	261,55	1,3	260,53	1,2	276,70	1,3	273,25	1,2
Pays-de-la-Loire	392,56	1,9	383,58	1,8	392,62	1,9	383,62	1,7
Picardie	230,28	1,1	235,24	1,1	217,34	1,0	254,76	1,2
Poitou-Charentes	281,85	1,4	326,92	1,5	268,87	1,3	319,91	1,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	534,99	2,6	582,22	2,7	534,45	2,6	613,47	2,8
Rhône-Alpes	673,78	3,3	712,17	3,3	654,14	3,2	695,87	3,2
Dépenses non localisables*	9 279,00	45,3	5 372,91	25,2	9 659,04	46,6	5 930,37	27,0
MÉTROPOLE	19 079,62	93,2	19 676,22	92,1	19 304,78	93,2	20 311,56	92,5
Guadeloupe	230,10	1,1	272,81	1,3	277,83	1,3	263,52	1,2
Guyane	122,49	0,6	136,27	0,6	117,52	0,6	131,39	0,6
Martinique	172,16	0,8	203,02	1,0	173,24	0,8	203,30	0,9
Réunion	395,63	1,9	401,64	1,9	394,26	1,9	403,33	1,8
DOM	920,38	4,5	1 013,73	4,7	962,86	4,6	1 001,55	4,6
MÉTROPOLE + DOM	20 000,00	97,7	20 689,95	96,9	20 267,65	97,8	21 313,10	97,1
Mayotte	72,08	0,4	91,63	0,4	72,16	0,3	76,52	0,3
Nouvelle-Calédonie	74,34	0,4	109,30	0,5	74,22	0,4	101,58	0,5
Polynésie Française	42,79	0,2	211,86	1,0	39,23	0,2	214,78	1,0
Saint-Pierre-et-Miquelon	10,51	0,1	8,84	0,0	10,03	0,0	8,95	0,0
Wallis-et-Futuna	6,91	0,0	10,45	0,0	4,28	0,0	8,61	0,0
Étranger	255,17	1,2	230,51	1,1	254,65	1,2	226,71	1,0
Total général	20 461,80	100	21 352,55	100	20 722,22	100	21 950,25	100

* Les dépenses non localisables sont celles pour lesquelles aucune indication de région ou de département n'a pu être mentionnée par l'ordonnateur.

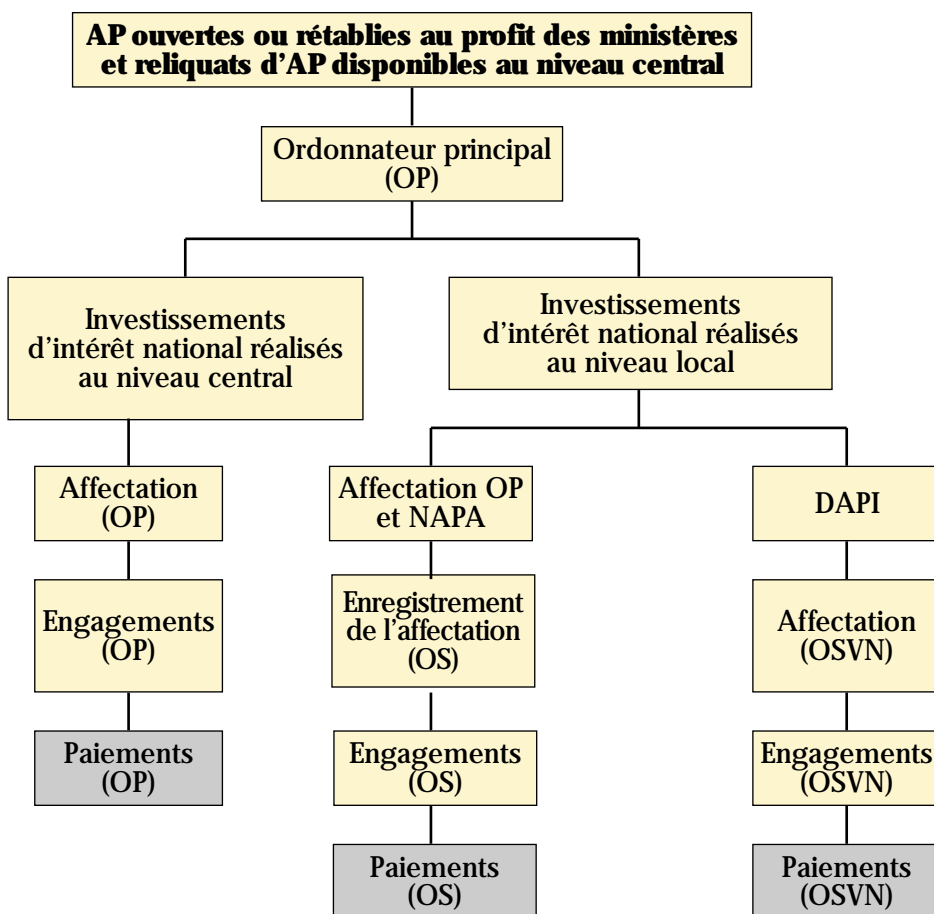
INVESTISSEMENTS D'INTÉRÊT NATIONAL

Les opérations d'investissement d'intérêt national sont ouvertes et individualisées par les ministres. L'exécution de ces opérations peut être entièrement réalisée au niveau central, par l'ordonnateur principal.

Elle peut être confiée à un ordonnateur secondaire à vocation nationale, par voie de délégation d'autorisation de programme individualisée (DAPI).

Elle peut être confiée à tout autre ordonnateur secondaire, par voie de notification d'autorisation de programme affectée (NAPA).

Modalités de mise en place des autorisations de programme pour les investissements d'intérêt national



OP : Ordonnateur principal

OS : Ordonnateur secondaire

OSVN : Ordonnateur secondaire à vocation nationale

NAPA : Notification d'autorisation de programme affectée

DAPI : Délégation d'autorisation de programme individualisée (ne concerne plus que les ordonnateurs secondaires à vocation nationale depuis 1992).

Répartition des investissements d'intérêt national réalisés en 2003

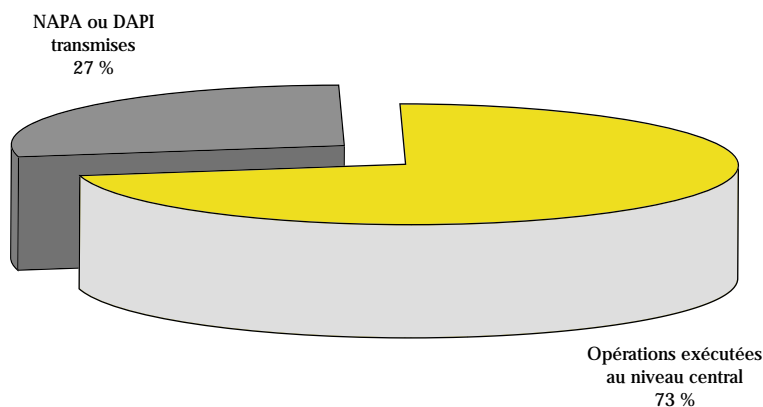
Le tableau ci-dessous indique la répartition des investissements d'intérêt national réalisés entre le niveau central et les services déconcentrés

Métropole et DOM

(en millions d'euros)

Investissements d'intérêt national	2001		2002		2003	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Opérations exécutées au niveau central	13 401	81	10 111	72	9 804	73
NAPA ou DAPI transmises	3 192	19	3 942	28	3 687	27
TOTAL	16 593	100	14 053	100	13 491	100

Compte tenu des arrondis, une différence de + ou - 1 peut affecter les résultats présentés.



Les affectations d'autorisation de programme de l'année constituent un complément de financement par rapport aux autorisations de programme précédemment affectées et viennent s'ajouter à la fraction non encore consommée de celles-ci pour constituer le « disponible à engager » au cours de l'exercice.

Métropole et DOM

(en millions d'euros)

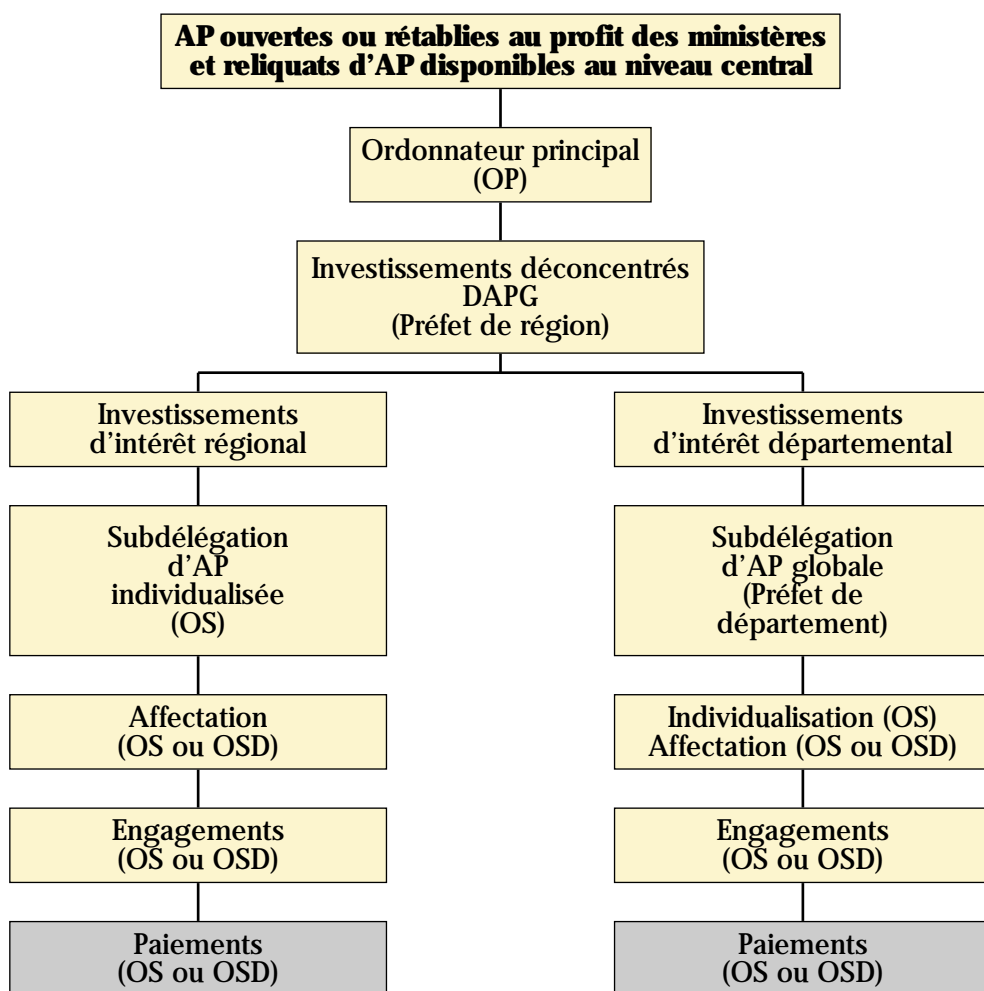
Investissements d'intérêt national	Opérations exécutées au niveau central		Opérations confiées au niveau déconcentré sur NAPA ou DAPI		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Restes à engager au 1 ^{er} janvier sur affectations des années antérieures	4 697	62	2 871	38	7 567	100,0
Affectations de l'année 2003	9 804	72	3 804	28	13 608	100,0
Total susceptible d'être engagé	14 500	68	6 675	32	21 175	100,0
Engagements de l'année 2003	10 326	73	3 883	27	14 209	100,0
Restes à engager au 31 décembre	4 174	60	2 791	40	6 966	100,0

Compte tenu des arrondis, une différence de + ou - 1 peut affecter les résultats présentés.

INVESTISSEMENTS DÉCONCENTRÉS

Les autorisations de programme destinées à financer des investissements déconcentrés sont déléguées aux préfets de région sous forme de dotations globales par ligne budgétaire de prévision (DAPG). Après avis de la conférence administrative régionale, le préfet de région procède à la répartition entre les niveaux régional et départemental.

Modalités de mise en place des autorisations de programme pour les investissements d'intérêt déconcentré



AP : Autorisation de programme

DAPG : Délégation d'autorisation de programme globale

OP : Ordonnateur principal

OS : Ordonnateur secondaire

OSD : Ordonnateur secondaire délégué

Situation au niveau régional

Les reliquats d'autorisations de programme recensés au 31 décembre de l'année n - 1 et les délégations reçues au cours de l'année n forment, au niveau du préfet de région, le « disponible à subdéléguer ».

Le tableau ci-dessous présente une situation comparée des autorisations de programme budgétaires mises à la disposition des préfets de régions en 2001, 2002 et 2003, des subdélégations prononcées et des restes à subdéléguer au 31 décembre.

Métropole et DOM

(en millions d'euros)
% par rapport au total à subdéléguer

Investissements déconcentrés	2001		2002		2003	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Reliquats d'autorisation de programme recensés au niveau régional au 1 ^{er} janvier	2 919	29,3	4 829	43,9	5 192	47,2
Délégations d'autorisations de programme globales (DAPG) reçues dans l'année	7 052	70,7	6 179	56,1	5 798	52,8
Total à subdéléguer	9 971	100,0	11 008	100,0	10 990	100,0
Subdélégations effectuées par les préfets de région	5 838	58,5	6 504	59,1	7 521	68,4
Restes à subdéléguer au 31 décembre	4 133	41,5	4 504	40,9	3 469	31,6

Compte tenu des arrondis, une différence de + ou - 1 peut affecter les résultats présentés.

L'écart entre les restes à subdéléguer au 31 décembre de chaque année et le montant reporté au 1^{er} janvier de l'année suivante résulte de la clôture des opérations terminées, pour lesquelles le montant d'autorisation de programme affectée était supérieur au montant nécessaire.

Situation au niveau départemental

Affectations d'autorisations de programme

Le tableau ci-dessous le montant des autorisations de programme budgétaires inscrites au niveau départemental, les affectations prononcées et les restes à affecter au 31 décembre de chaque année.

Métropole et DOM

(en millions d'euros)
% par rapport au total à affecter

Investissements déconcentrés au niveau départemental	2001		2002		2003	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Reliquats d'autorisation de programme recensés au 1 ^{er} janvier (catégorie 3)	898	13,3	799	10,9	881	10,5
Subdélégations d'autorisations de programme reçues	5 838	86,7	6 504	89,1	7 521	89,5
Total à affecter	6 736	100,0	7 302	100,0	8 401	100,0
Affectations prononcées par le niveau départemental	5 176	76,8	5 947	81,4	7 009	83,4
Restes à affecter au 31 décembre	1 560	23,2	1 355	18,6	1 392	16,6

Compte tenu des arrondis, une différence de + ou - 1 peut affecter les résultats présentés.

L'écart entre les restes à affecter au 31 décembre de chaque année et le montant reporté au 1^{er} janvier de l'année suivante résulte de la clôture définitive des opérations terminées, pour lesquelles le montant d'autorisation de programme affectée, supérieur au montant nécessaire, a fait l'objet d'une reprise au niveau régional.

Autorisations de programme provisionnelles

Des autorisations de programme **provisionnelles** pouvaient être ouvertes au plan local, par l'autorité chargée du contrôle financier déconcentré, sur présentation par les ordonnateurs secondaires, d'une proposition d'ouverture accompagnée du projet de convention de participation d'un tiers au financement de travaux dont l'État assure la maîtrise d'ouvrage. Le décret n° 2002-1 124 du 3 septembre 2002 a mis fin à ce dispositif. Désormais, une autorisation de programme correspondant à la participation financière d'un tiers à la réalisation d'une opération est budgétaire. Elle ne peut être ouverte au ministre intéressé que par un arrêté du ministre chargé du budget, dans le respect de la prévision et de l'évaluation des recettes de fonds de concours qui figurent dans la loi de finances.

En 2003, il subsiste encore quelques reliquats d'autorisations de programme provisionnelles affectées sur des opérations en cours d'exécution. Aux affectations d'autorisations de programme budgétaires retracées ci-dessus, il convient donc d'ajouter les affectations d'autorisations de programme provisionnelles.

Métropole + DOM

(en millions d'euros)

% par rapport au total des affectations

Investissements déconcentrés	2001		2002		2003	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Affectations d'autorisations de programme budgétaires	5 176	97,2	5 947	98,0	7 009	99,0
Affectations d'autorisations de programme provisionnelles	150	2,8	112	1,8	72	1,0
Total des affectations	5 326	100,0	6 059	100,0	7 081	100,0

Compte tenu des arrondis, une différence de + ou - 1 peut affecter les résultats présentés.

Engagements et restes à engager sur opérations déconcentrées

Métropole et DOM

(en millions d'euros)

% par rapport au total susceptible d'être engagé

Investissements déconcentrés	2001		2002		2003	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Restes à engager sur affectations antérieures	655	11,0	799	11,6	766	9,8
Affectations prononcées	5 326	89,0	6 059	88,4	7 081	90,2
Total susceptible d'être engagé	5 981	100,0	6 858	100,0	7 846	100,0
Engagements de l'année	5 227	87,4	5 980	87,2	7 104	90,5
Reste à engager au 31 décembre	754	12,6	878	12,8	743	9,5

Compte tenu des arrondis, une différence de + ou - 1 peut affecter les résultats présentés.

L'écart entre les restes à engager au 31 décembre de chaque année et le montant reporté au 1^{er} janvier de l'année suivante résulte des écritures liées à la clôture définitive des opérations terminées.

Après une baisse de 13 % enregistrée en 2001 par rapport à 2000 (le montant engagé en 2000 était de 5 961 millions d'euros), le volume des investissements déconcentrés hors opérations d'intérêt national, stable en 2002, est en nette évolution par rapport à 2000 (+ 20 %).

Répartition des montants 2003 entre les deux catégories d'intérêt : régional ou départemental

(en millions d'euros)

Métropole et DOM Investissements déconcentrés	Catégorie 2		Catégorie 3		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Restes à engager au 1 ^{er} janvier sur affectations des années antérieures	715	93,4	50	6,6	766	100,0
Affectations de l'année 2003	4 585	64,8	2 496	35,2	7 081	100,0
Total susceptible d'être engagé	5 300	67,6	2 546	32,5	7 846	100,0
Engagements de l'année 2003	4 617	65,0	2 487	35,0	7 104	100,0
Reste à engager au 31 décembre	684	92,0	59	8,0	743	100,0

ANNEXES

Annexe I A

Gestion 2003. Métropole et DOM. Tous investissements (intérêt national et déconcentrés)

Affectations d'autorisations de programme, engagements et restes à engager au 31 décembre 2003

Ministères	Restes à engager sur affectations des années antérieures
Affaires étrangères	3 612 525 999
Agriculture et pêche	76 746 207
Aménagement du territoire	54 213 939
Écologie et développement durable	49 138 134
Culture et communication	466 414 673
Économie, finances et industrie	216 641 705
Produits des cessions sect. pub. Prêts Trésor États étrangers	134 302 836
Travail	26 793 340
Santé et solidarité	40 659 923
Ville et rénovation urbaine	2 013 427
Jeunesse et enseignement scolaire	50 452 101
Enseignement supérieur	227 165 331
Mer	53 865 684
Équipement. Services communs	23 756 694
Tourisme	710 428
Transports et sécurité routière	2 224 269 828
Urbanisme et logement	91 523 124
Intérieur	275 670 019
Sports	32 243 709
Justice	500 693 063
Outre-mer	124 911 319
Premier ministre – CES	0
Premier ministre – Plan	227 171
Premier ministre – SGDN	3 487 712
Premier ministre. Services généraux	30 777 691
Charges communes	0
Recherche et nouvelles technologies	13 898 488
Total	8 333 102 545

(Montants exprimés en euros)

Affectations de l'année 2003	Disponible à engager	Engagements de l'année 2003	Restes affectés non engagés au 31/12/2003
373 865 283	3 986 391 282	854 516 696	3 131 874 586
438 942 467	515 688 674	401 738 640	113 950 034
245 572 985	299 786 924	280 142 329	19 644 595
441 010 070	490 148 204	432 505 685	57 642 519
687 985 435	1 154 400 108	713 155 899	441 244 209
2 616 069 187	2 832 710 892	2 536 373 346	296 337 546
2 896 428 247	3 030 731 083	2 882 236 591	148 494 492
98 599 183	125 392 523	107 160 976	18 231 547
45 206 715	85 866 638	44 425 125	41 441 513
222 743 485	224 756 912	223 131 609	1 625 303
136 216 816	186 668 917	104 883 071	81 785 846
981 049 565	1 208 214 896	992 056 403	216 158 493
85 199 213	139 064 897	80 755 527	58 309 370
82 764 818	106 521 512	81 512 680	25 008 832
32 207 383	32 917 811	31 926 026	991 785
2 697 224 410	4 921 494 238	2 961 420 282	1 960 073 956
1 284 813 928	1 376 337 052	1 284 599 578	91 737 474
4 249 164 359	4 524 834 378	4 247 993 226	276 841 152
67 468 392	99 712 101	64 186 604	35 525 497
350 691 916	851 384 979	251 248 041	600 136 938
419 964 099	544 875 418	492 007 578	52 867 840
1 000 000	1 000 000	650 000	350 000
613 699	840 870	647 167	193 703
8 416 005	11 903 717	10 706 877	1 196 840
40 466 241	71 243 932	33 509 388	37 734 544
150 920 000	150 920 000	150 920 000	0
2 035 347 478	2 049 245 966	2 048 691 332	554 634
20 689 951 379	29 023 053 924	21 313 100 676	7 709 953 248

Annexe I B

Gestion 2003. Métropole et DOM. Investissements d'intérêt national. Opérations non déconcentrées.

Autorisations de programme, engagements et restes à engager au 31 décembre 2003

Ministères	Restes à engager sur affectations des années antérieures
Affaires étrangères	3 539 132 274
Agriculture et pêche	58 676 300
Aménagement du territoire	52 707 870
Écologie et développement durable	200 712
Culture et communication	125 614 111
Économie, finances et industrie	123 911 565
Produits des cessions sect. pub. Prêts Trésor États étrangers	134 302 836
Travail	294 205
Santé et solidarité	3 640 365
Ville et rénovation urbaine	0
Jeunesse et enseignement scolaire	12 978 245
Enseignement supérieur	15 561 835
Mer	122 840
Équipement. Services communs	842 658
Tourisme	0
Transports et sécurité routière	31 844 419
Urbanisme et logement	78 711 683
Intérieur	13 674 855
Sports	0
Justice	373 006 089
Outre-mer	110 253 409
Premier ministre – CES	0
Premier ministre – Plan	227 171
Premier ministre – SGDN	3 487 712
Premier ministre. Services généraux	3 779 813
Charges communes	0
Recherche et nouvelles technologies	13 711 835
Total	4 696 682 802

(Montants exprimés en euros)

Affectations de l'année	Total à engager	Engagements de l'année	Restes affectés non engagés au 31/12/2003
226 589 209	3 765 721 483	740 176 261	3 025 545 222
178 976 294	2 376 52 594	138 971 717	98 680 877
30 149 443	82 857 313	65 468 936	17 388 377
275 971 786	276 172 498	274 599 907	1 572 591
234 662 556	360 276 667	259 341 353	100 935 314
2 448 933 805	2 572 845 370	2 365 323 356	207 522 014
2 896 428 247	3 030 731 083	2 882 236 591	148 494 492
67 050 000	67 344 205	66 756 487	587 718
8 999 757	12 640 122	2 736 190	9 903 932
-30 616	-30 616	-30 616	0
7 173 930	20 152 175	10 885 086	9 267 089
157 264 577	172 826 412	165 250 192	7 576 220
34 391 641	34 514 481	34 510 543	3 938
58 603 855	59 446 513	57 921 827	1 524 686
0	0	0	0
342 530 133	374 374 552	350 286 207	24 088 345
578 886 246	657 597 929	578 483 625	79 114 304
115 807 508	129 482 363	118 886 956	10 595 407
86 112	86 112	86 112	0
141 000 032	514 006 121	117 459 867	396 546 254
-37 089 085	73 164 324	44 032 033	29 132 291
1 000 000	1 000 000	650 000	350 000
613 699	840 870	647 167	193 703
8 416 005	11 903 717	10 706 877	1 196 840
6 791 947	10 571 760	6 748 196	3 823 564
0	0	0	0
2 020 493 432	2 034 205 267	2 033 928 736	276 531
9803 700 513	14 500 383 315	10 326 063 606	4 174 319 709

Annexe 1 C

Autorisations de programme, engagements et reste à engager au 31 décembre 2003 Investissements déconcentrés (intérêts national, régional et départemental)

Gestion 2003. Métropole et DOM

Ministères	Disponibles à engager sur affectations antérieures
Affaires étrangères	73 393 725
Agriculture et pêche	18 069 907
Aménagement du territoire	1 506 069
Écologie et développement durable	48 937 422
Culture et communication	340 800 562
Économie, finances et industrie	92 730 140
Produits des cessions sect. pub. Prêts Trésor États étrangers	
Travail	26 499 135
Santé et solidarité	37 019 558
Ville et rénovation urbaine	2 013 427
Jeunesse et enseignement scolaire	37 473 856
Enseignement supérieur	211 603 496
Mer	53 742 844
Équipement. Services communs	22 914 036
Tourisme	710 428
Transports et sécurité routière	2 192 425 409
Urbanisme et logement	12 811 441
Intérieur	261 995 164
Sports	32 243 709
Justice	127 686 974
Outre-mer	14 657 910
Premier ministre – CES	
Premier ministre – Plan	
Premier ministre – SGDN	
Premier ministre. Services généraux	26 997 878
Charges communes	
Recherche et nouvelles technologies	186 653
Total	3 636 419 743

(Montants exprimés en euros)

Affectations de l'année	Total à engager	Engagements de l'année	Restes affectés non engagés au 31/12/2003
147 276 074	220 669 799	114 340 435	106 329 364
259 966 173	278 036 080	262 766 923	15 269 157
215 423 542	216 929 611	214 673 393	2 256 218
165 038 284	213 975 706	157 905 778	56 069 928
453 322 879	794 123 441	453 814 546	340 308 895
167 135 382	259 865 522	171 049 990	88 815 532
31 549 183	58 048 318	40 404 489	17 643 829
36 206 958	73 226 516	41 688 935	31 537 581
222 774 101	224 787 528	223 162 225	1 625 303
129 042 886	166 516 742	93 997 985	72 518 757
823 784 988	1 035 388 484	826 806 211	208 582 273
50 807 572	104 550 416	46 244 984	58 305 432
24 160 963	47 074 999	23 590 853	23 484 146
32 207 383	32 917 811	31 926 026	991 785
2 354 694 277	4 547 119 686	2 611 134 075	1 935 985 611
705 927 682	718 739 123	706 115 953	12 623 170
4 133 356 851	4 395 352 015	4 129 106 270	266 245 745
67 382 280	99 625 989	64 100 492	35 525 497
209 691 884	337 378 858	133 788 174	203 590 684
457 053 184	471 711 094	447 975 545	23 735 549
33 674 294	60 672 172	26 761 192	33 910 980
150 920 000	150 920 000	150 920 000	
14 854 046	15 040 699	14 762 596	278 103
10 886 250 866	14 522 670 609	10 987 037 070	3 535 633 539

Annexe 2

Situation des autorisations de programme au niveau régional au 31 décembre 2003 Investissements d'intérêts régional et départemental

Gestion 2003. Métropole et DOM

Ministères	Reliquats d'autorisations de programme	Délégations reçues depuis le 1 ^{er} janvier
Affaires étrangères		
Agriculture et pêche	479 733 677	209 706 812
Aménagement du territoire	318 709 656	145 663 847
Écologie et développement durable	159 857 225	60 014 152
Culture et communication	178 526 248	274 691 371
Économie, finances et industrie	172 802 788	95 990 742
Produits des cessions sect. pub.		
Prêts Trésor États étrangers		
Travail	37 644 492	30 187 714
Santé et solidarité	46 562 780	35 916 351
Ville et rénovation urbaine	53 894 267	173 244 336
Jeunesse et enseignement scolaire	38 619 056	68 192 213
Enseignement supérieur	306 840 551	345 102 100
Mer	11 359 071	16 145 105
Équipement. Services communs	7 465 278	2 422 218
Tourisme	23 886 512	23 636 871
Transports et sécurité routière	141 520 824	180 905 727
Urbanisme et logement	99 155 135	623 893 803
Intérieur	2 883 429 815	3 052 692 631
Sports	21 653 920	13 241 597
Justice	28 811 713	133 182 052
Outre-mer	160 328 284	290 445 747
Premier ministre – CES		
Premier ministre – Plan		
Premier ministre – SGDN		
Premier ministre. Services généraux	3 441 219	7 302 256
Charges communes		
Recherche et nouvelles technologies	17 351 047	15 370 229
Total	5 191 593 558	5 797 947 874

(Montants exprimés en euros)

Total à subdéléguer	Subdélégations de l'année		Restes à subdéléguer	
	Catégorie 2	Catégorie 3	Montant	%
689 440 489	249 480 157	58 700 942	381 259 390	55,3 %
464 373 503	232 670 786	31 673 075	200 029 642	43,1 %
219 871 377	120 827 611	26 651 641	72 392 125	32,9 %
453 217 619	360 575 787		92 641 832	20,4 %
268 793 530	130 441 524	2 596 139	135 755 867	50,5 %
67 832 206	30 390 408		37 441 798	55,2 %
82 479 131	53 862 118	508 415	28 108 598	34,1 %
227 138 603	46 989 339	149 235 632	30 913 632	13,6 %
106 811 269	53 752 215	9 615 811	43 443 243	40,7 %
651 942 651	471 709 744		180 232 907	27,6 %
27 504 176	18 627 496	2 026 263	6 850 417	24,9 %
9 887 496	3 342 364		6 545 132	66,2 %
47 523 383	26 977 296	30 490	20 515 597	43,2 %
322 426 551	192 894 853	19 133 269	110 398 429	34,2 %
723 048 938	66 294 102	609 467 706	47 287 130	6,5 %
5 936 122 446	2 484 449 373	1 502 687 894	1 948 985 179	32,8 %
34 895 517	17 017 265	974 569	16 903 683	48,4 %
161 993 765	135 118 943	280 000	26 594 822	16,4 %
450 774 031	385 747 343		65 026 688	14,4 %
10 743 475	4 390 959	4 067 240	2 285 276	21,3 %
32 721 276	17 411 041		15 310 235	46,8 %
10 989 541 432	5 102 970 724	2 417 649 086	3 468 921 622	31,6 %

IMPRIMERIE NATIONALE

4 003075 1